



OCTOBRE 2022

DOCUMENT À L'INTENTION DES PARENTS

**Résumé des normes et des modalités
d'évaluation des apprentissages
Année scolaire 2022-2023
Préscolaire 4 ans**

Une **première communication écrite** portant sur le cheminement scolaire et le comportement de votre enfant vous sera expédiée au plus tard le **14 octobre 2022**.

*Une **communication par mois** sera faite par le titulaire auprès des parents d'un élève ayant des difficultés d'apprentissage qui laissent craindre qu'il n'atteindra pas le seuil de réussite ou, ayant des comportements non conformes aux règles de conduite de l'école (article 29.2 du Régime pédagogique).*

Premier bulletin :

- Étape du 31 août 2022 au 10 novembre 2022.
- Le bulletin sera remis aux parents au maximum le 18 novembre 2022.

Deuxième bulletin :

- Étape du 11 novembre 2022 au 24 février 2023.
- Le bulletin sera remis au plus tard le 15 mars 2023.

Troisième bulletin :

- Étape du 27 février 2023 au 22 juin 2023.
- Le bulletin sera remis au plus tard le 8 juillet 2023.

Évaluation des apprentissages (préscolaire – 4 ans)

À l'éducation préscolaire 4 ans, les résultats sont transmis sous forme de cotes indiquant le niveau de développement atteint par l'élève (étape 3). Ces domaines sont présentés dans le tableau suivant.

Domaines de développement
Physique et moteur
Affectif
Social
Langagier
Cognitif

Légende utilisée lors de la dernière communication
<input type="radio"/> Atteint
<input type="radio"/> À travailler

Commentaires sur les apprentissages

En plus des bulletins d'étape, différents moyens seront utilisés par les enseignants pour favoriser la communication avec les parents :

- les messages de l'enseignante,
- Le groupe Facebook,
- les appels téléphoniques,
- les travaux envoyés à la maison,
- la présentation du portfolio par l'enfant,
- etc.



Si des changements sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous transmettrons une mise à jour du présent document.

Pour obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant. Il se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions.

Annie Paquette, directrice